

**Commune de Cadours**  
**PROCÈS VERBAL de la RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 9 JUIN 2020 à 20 h 30**

---

L'An deux mille vingt et le neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur **Didier LAFFONT**, Maire.

Date de la convocation : 29/05/2020

**Secrétaire de séance : Baptiste LAFFONT,**

**Présents:** Didier LAFFONT, Michèle PONTAC, Marc JULIAN, Céline HERAUT FLAMANT, Luc RAMOS DE FONSECA, Régine SACAREAU, Cédric DIANA, Sandrine KROOCKMANN, Jérôme AUDIBERT, Maryse INGHILLERI, Baptiste LAFFONT, Frédérique OLIVIER, Vincent HAMONIAUX, Catherine SIMON, Patrick SALLIN,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Ordre du jour :**

Election des membres du Conseil Municipal aux commissions communales

Désignation des délégués au SIVS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire)

Désignation d'un correspondant à la défense

Désignation des délégués au syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou, Hers, Save et Coteaux de Cadours,

Désignation de délégués au SMEPE (Syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement)

Désignation des délégués au SDEHG (Syndicat Départemental Electricité Haute-Garonne)

Désignation des délégués au Réseau 31 (syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne)

Délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

**Rajouté à l'ordre du jour :**

Emplois saisonniers et occasionnels

---

- **Délibération n° 26-2020 :**

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection des membres des Commissions Communales.

Après avoir procédé à ces élections, sont élus à l'unanimité :

**► FINANCES**

- Didier LAFFONT, Maire
- **Marc JULIAN, Président, Adjoint au Maire**
- Michèle PONTAC, Adjointe au Maire,
- Céline FLAMANT, Adjointe au Maire
- Luc RAMOS DE FONSECA, Conseiller municipal délégué,
- Régine SACAREAU, Conseillère municipale déléguée,

**► TRAVAUX, VOIRIE, RÉSEAUX, AMÉNAGEMENTS**

- **Didier LAFFONT, Président,**
- Marc JULIAN
- Luc RAMOS DE FONSECA
- Cédric DIANA
- Vincent HAMANIAUX
- Patrick SALLIN

**► AFFAIRES SCOLAIRES-EXTRASCOLAIRE-PÉRISCOLAIRE-ESPACE JEUNE et COLLÈGE**

- Didier LAFFONT, Maire,

- **Marc JULIAN, Président,**
- Céline FLAMANT
- Régine SACAREAU
- Vincent HAMONIAUX
- Sandrine KROOCKMANN
- Frédérique OLIVIER

#### **► COMMUNICATION, INFORMATION, PUBLICATION**

- Didier LAFFONT, Maire,
- **Marc JULIAN, Président,**
- Michèle PONTAC
- Régine SACAREAU
- Céline FLAMANT
- Cédric DIANA
- Vincent HAMONIAUX
- Maryse INGHILLERI,
- Baptiste LAFFONT

#### **► ACTION SOCIALE (CCAS) -**

- **Didier LAFFONT, Maire et Président,**
- **Michèle PONTAC, Adjointe au Maire, Vice Présidente,**
- Régine SACAREAU
- Maryse INGHILLERI
- Catherine SIMON,
- Jérôme AUDIBERT

#### **► URBANISME**

- **Didier LAFFONT, Maire et Président,**
- Marc JULIAN, Adjoint au Maire,
- Luc RAMOS DE FONSECA, conseiller municipal délégué
- Cédric DIANA, Conseiller Municipal
- Sandrine KROOCKMANN, conseillère municipale

#### **► ANIMATIONS, CULTURE, FÊTES ET CÉRÉMONIES**

- Didier LAFFONT, Maire,
- **Michèle PONTAC, Présidente,**
- Luc RAMOS DE FONSECA
- Régine SACAREAU
- Maryse INGHILLERI
- Sandrine KROOCKMANN
- Catherine SIMON

#### **► SPORTS ET ASSOCIATIONS**

- Didier LAFFONT, Maire,
- **Céline FLAMANT, Présidente,**
- Marc JULIAN
- Sandrine KROOCKMANN
- Frédérique OLIVIER
- Catherine SIMON

#### **► APPEL D'OFFRES**

##### **Titulaires :**

- Didier LAFFONT, Maire
- Marc JULIAN,

- Michèle PONTAC,
- Luc RAMOS DE FONSECA,

### **Suppléants :**

- Régine SACAREAU
- Jérôme AUDIBERT
- Cédric DIANA

### **► RÉVISION LISTES ELECTORALES**

- Régine SACAREAU
- Maryse INGHILLERI

### **► ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Didier LAFFONT, Maire
- **Céline FLAMANT, Présidente,**
- Cédric DIANA,
- Vincent HAMONIAUX
- Baptiste LAFFONT
- Frédérique OLIVIER

### **- Délibération n° 27-2020 :**

#### **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

En tant qu' élu local, le correspondant « défense », peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes de France, soit maintenu et renforcé.

Un nouvel élan est donné à la mission d'information et d'animation des délégués militaires départementaux, qui sont les points uniques de contact des correspondants défense au niveau local.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de désigner :

**Monsieur Didier LAFFONT, Maire, en qualité de Correspondant Défense.**

### **- Délibération n° 28-2020 :**

#### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT ( SMEPE )**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

**Après avoir procédé à cette élection, sont élus à l'unanimité :**

**Délégué Titulaire : Céline FLAMANT**

**Délégué suppléant : Baptiste LAFFONT**

- [Délibération n° 29-2020 :](#)

**ÉLECTION d'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLEES DU GIROU, de l'HERS, de la SAVE et des COTEAUX DE CADOURS :**

M. le Maire propose de procéder à la désignation de deux membres de l'assemblée (un délégué titulaire et un délégué suppléant) qui seront chargés de représenter la commune de **CADOURS** au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours.

Le vote aura lieu à la majorité absolue, au scrutin secret.

**Élection d'un délégué titulaire.**

M. le Maire fait appel à candidatures.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	15

Majorité absolue	8
------------------	---

- **A obtenu :**

<b>Didier LAFFONT</b>	15
-----------------------	----

**Le délégué titulaire** chargé de représenter la commune de **CADOURS** au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours, est **Didier LAFFONT**

**Élection d'un délégué suppléant.**

M. le Maire fait appel à candidatures.

- Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	15

Majorité absolue	8
------------------	---

**A obtenu :**

<b>Michèle PONTAC</b>	15
-----------------------	----

**Le délégué suppléant** chargé de représenter la commune de **CADOURS** au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours, est **Michèle PONTAC**

- [Délibération n° 30-2020 :](#)

**ELECTION DE 2 DELEGUES de la COMMUNE DE CADOURS à la COMMISSION TERRITORIALE du SDEHG**

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de CADOURS relève de la commission territoriale « CADOURS ».

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

### **RESULTATS (à reproduire pour chaque tour de scrutin)**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) : 15

f. Majorité absolue\* : 8

*\* La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
LAFFONT Didier	15
RAMOS DE FONSECA Luc	15

### **Les 2 délégués élus à la commission territoriale « CADOURS » sont :**

- **M. Didier LAFFONT**
- **M. Luc RAMOS DE FONSECA**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9 juin 2020 à 23 heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et le secrétaire.

### **Délibération n° 31-2020 :**

### **ELECTION DES REPRESENTANTS de la commune de CADOURS à RESEAU 31, SYNDICAT MIXTE DE L'EAU et de l'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 en date du 3 août 2015 pour les compétences suivantes :

- A1. Eau potable-production
- A2. Eau potable-transport et stockage
- A3. Eau potable-distribution

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des commissions territoriales de Réseau31, par des représentants. Le nombre de sièges de représentants, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant à l'article 10.3.B des statuts qui arrête, par tranches d'habitants, le nombre de représentants correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé que :

- les commissions territoriales ont été constituées en tenant compte des limites géographiques définies en annexe aux statuts de Réseau31, à ce titre la commune de CADOURS est rattachée à la commission territoriale 1 Vallée de la Save et Coteaux de Cadours,
- au sein de ces commissions territoriales, les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance,
- entre autres compétences précisées à l'article 10.2 des statuts, les Commissions Territoriales élisent les délégués du Conseil Syndical. Le Conseil Syndical administre Réseau31 et vote, notamment, le budget.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein de la commission territoriale 1 Vallée de la Save et Coteaux de Cadours.

A ce titre, l'article 10-3 des statuts régissant Réseau31 prévoit que les représentants des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 représentants chargés de siéger à la commission territoriale 1 Vallée de la Save et Coteaux de Cadours de Réseau31 dès sa mise en place.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de désigner, afin de représenter la commune au sein la commission territoriale 1 Vallée de la Save et Coteaux de Cadours de Réseau31, les 3 personnes suivantes :**

- Mme Michèle PONTAC , élue à la majorité
- Mme Régine SACAREAU, élue à la majorité,
- M. Luc RAMOS DE FONSECA, élu à la majorité.

**Délibération n° 32-2020 :**

**ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) :**

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus; Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 5. Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 5 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé; voté à scrutin secret ;

**Sont élues :**

- Michèle PONTAC, Vice Présidente,
- Régine SACAREAU
- Maryse INGHILLERI
- Catherine SIMON
- Jérôme AUDIBERT

**en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;**

*\* Il est rappelé que le Conseil d'administration d'un CCAS est présidé par le Maire de la commune. D'autre part un appel à candidature est effectué pour désigner 5 personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, en dehors des membres du Conseil Municipal.*

*Après désignation de ces personnes par le Maire, le Conseil d'administration du CCAS, pourra être mis en place.*

- Délibération n° 33-2020 :

**ELECTION DES REPRESENTANTS de la commune de CADOURS au SIVS DU PAYS DE CADOURS.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au SIVS du Pays depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il indique que la nouvelle gouvernance du SIVS est programmée pour le 19

juin 2020, et qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui seront chargés de représenter la commune de Cadours à ce syndicat à vocation scolaire.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de désigner, afin de représenter la commune au sein du SIVS Pays de Cadours :**

Délégués titulaires :

- **Didier LAFFONT**
- **Marc JULIAN**

Délégués suppléants :

- **Céline FLAMANT**
- **Régine SACAREAU**
- 

- Délibération n° 34-2020 :

**BRANCHEMENT D'UNE ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE**

**Référence 3 BT 455**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28 octobre 2019, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

**Branchement d'un bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville**

- **Réalisation d'un branchement souterrain depuis réseau existant**
- **Pose d'un coffret CIBE T1 encastré**
- **Pose d'une platine à l'intérieur du local pour recevoir le compteur / disjoncteur**
- **La pose des compteurs et des disjoncteurs sont à traiter avec votre fournisseur d'électricité**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 358€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	4 992€
<input type="checkbox"/>	<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 139€</b>
	Total	8 489€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal. <sup>(1)</sup>

• Délibération n° 35-2020 :

**DECISION MODIFICATIVE N°1-**

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DEPENSES	DIMINUTION DEPENSES
D-7391178- autres rest.dégrèv cont directe	3 151 €	
D-022- dépenses imprévues fonctionnement		3 151 €
INVESTISSEMENTS	AUGMENTATION DEPENSES	DIMINUTION DEPENSES
D-020- Dépenses imprévues		2 273 €
D-2152-78 –Signalétique	2 273 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

- Délibération n° 36-2020 :

**RENOUVELLEMENT DE LA DÉLIBÉRATION PERMETTANT LE  
RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES EMPLOIS  
SAISONNIERS ET OCCASIONNELS services Mairie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la délibération prise le 4 avril 2019 autorisant le recrutement de personnel non titulaire. Cette délibération permettra de recruter des agents non titulaires pour besoins saisonniers et occasionnels ; (personnel en maladie, surcroit de travail etc...)

Il propose de créer des postes pour emplois saisonniers d'une durée maximum de 6 mois et des postes pour travaux occasionnels d'une durée maximum de 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois pour 3 mois.

**Les postes qu'il propose de créer sont les suivants :**

**ADJOINTS TECHNIQUES 2<sup>ème</sup> classe : 2**  
**ADJOINTS TECHNIQUES 1<sup>ère</sup> classe : 1**  
**ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> classe : 2**  
**ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> classe : 1**  
**REDACTEUR : 1**  
**AGENT DE MAITRISE : 2**

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité ces propositions. Cette délibération sera valable 6 mois à compter du 9/06/2020

**Questions diverses :**

\*Céline FLAMANT : lors de la réunion publique se rapportant à la journée citoyenne, plusieurs personnes ont émis l'idée d'embellir le mur de la grande halle. Pour cela, il a été décidé de faire appel à des artistes afin qu'ils présentent des projets.

2 propositions ont été reçues :

- Un projet présenté par Virginie LOZE dont le prix s'élève à 12 750 €
- Un projet présenté par Sandrine Laurent dont le prix s'élève à 4 000 €

Ces propositions seront examinées par la commission. D'autres propositions vont être demandées.

Didier LAFFONT, propose que le mur arrière du bâtiment soit proposé à un projet « expression libre »

\*Michèle PONTAC : indique que les membres du Comité des Fêtes demandent s'il est possible de faire la fête locale du 11 au 13 septembre 2020.

Didier LAFFONT, répond qu'avant début juillet, il n'est pas possible de répondre, qu'il faut attendre les directives du gouvernement.

\*présentation au nouveau conseil par Didier Laffont des réalisations budgétaires 2019 et des projets 2020 et 2021.

Fin de séance minuit.